



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DES ARBITRES

PV 04 – Réunion de bureau du 10.01.2018

Président : M. Jacques FECIL

Membres présents : MM. Emmanuel AUBERT – Patrick BANNIER – Stéphane CERDA – Philippe DE PASQUALE – Gérard DEVAUX – Stéphane MOULIN.

Membre excusé : M. Jean-François MERIEUX

1°) Adoption des P.V. :

Les Procès-verbaux n°03 et 03 Bis (Réunion de bureau du 22 Novembre 2017) publié le 05 Décembre, n'appelant à aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2°) Civilités :

Le Président Jacques FECIL et les membres de la Commission adressent leurs meilleurs vœux à la grande famille du football ainsi qu'à leurs proches en souhaitant que 2018 leur soit une année de réussite tant sportive que personnelle.

Félicitations à : Hugo BOISSIERE qui a été désigné par la FFF pour diriger la rencontre amicale France/Italie (U17) à Clairefontaine le 13.12.2017.

Prompt rétablissement à notre collègue Michel DANDEVILLE

3°) Audition d'arbitres :

Suite à l'absence excusée des 2 arbitres convoqués afin d'être entendu, la CDA reconvoquera l'un d'entre eux pendant le stage du 10/02.

4°) Examen stagiaires de janvier :

Ce stage en internat aura finalement lieu à YERVILLE du 19 au 21 Janvier 2018 auquel participeront 4 candidats du DEF.

5°) Stage D1-D2 du 10 Février :

L'organisation et la composition de ce stage, ont été finalisées.

6°) Point sur la sous-commission des jeunes :

Suite à sa réunion du 16.12.2017, l'organisation du stage prévu sur les installations d'ALIZAY le 03 Février a été finalisée. Il sera entièrement animé par les jeunes JAL de la sous-commission. La sous-commission rappelle certains observateurs à leur obligation de rendre les rapports dans les délais et que compte tenu des nouvelles nominations et de l'implication des jeunes, elle signale que certains membres ne seront pas renouvelés la saison prochaine.

7°) Compte rendu de la CRA :

La réunion étant programmée le 15 Janvier le compte rendu sera fait lors de la prochaine CDA.

8°) Courrier reçu :

Stéphane SOULET nous informant de son indisponibilité jusqu'à la fin de saison pour raisons professionnelles et familiales.

La CDA en prend note et le remercie pour son implication

9°) Question diverse :

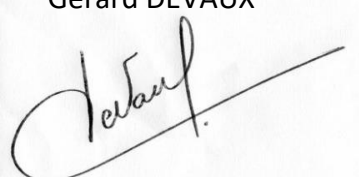
Une discussion est engagée autour du test physique (TAISA) obligatoire pour les arbitres D1, les candidats R3 – D1 et JAL, programmé pour la saison 2018-2019.

Ce test consisterait à parcourir une distance entre les 2 surfaces de réparation en répétitions, le temps, et la distance du test seront discutés par les membres à la prochaine réunion de la CDA.

Les modalités de prises en compte des résultats restent encore à définir.

3 séances seront organisées (Octobre, Décembre et Mars) pour permettre aux arbitres de valider leur test qui aura une incidence sur leur classement en fin de saison.

Le Secrétaire
Gérard DEVAUX



Le Président
Jacques FECIL

